

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR TIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

ditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Ma facture good Averti

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

rmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

cique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

ntaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

22271

0558

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

Pacific BENJELLOUN

Date de naissance :

Adresse :

0661639869

Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : / /

Nom et prénom du malade : Age :

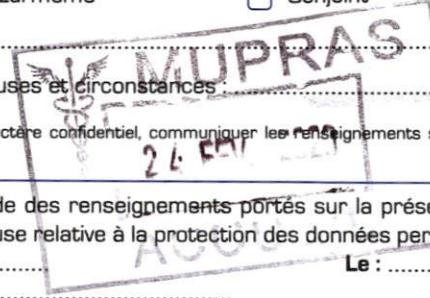
Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :



En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :

Conditions Générales

POUR LE PRATICIEN

L'acte médical est désigné par l'une des mentions suivantes :

SF	Actes pratiqués par la sage-femme et relevant de sa compétence
SF	Soins infirmiers pratiqués par la sage-femme
AMM	Actes pratiqués par le masseur kinésithérapeute
AMI	Actes pratiqués par l'infirmier ou l'infirmière
AP	Actes pratiqués par un orthophoniste
AMY	Actes pratiqués par un aide-orthophoniste
R-Z	Electro-Radiologie
B	Analyses

Ma facture
800 HT

POUR L'ADHERENT

La mutuelle ne participe aux frais résultant de certains actes que si après avis du contrôle médical, elle a préalablement accepté de les prendre en charge.

Sur les actes soumis à cette formalité, le malade est tenu, avant l'exécution de ces actes, d'adresser au service de la mutuelle une demande d'entente préalable remplie et signée par son médecin traitant.

Ce bulletin doit mentionner les raisons pour lesquelles l'application de tel acte ou tel traitement est proposé pour permettre au médecin contrôleur de donner son accord au de présenter ses observations.

Le bulletin d'entente préalable peut être demandé auprès du service Mutuelle, il sera remis sous pli confidentiel au médecin contrôleur dûment rempli par le médecin traitant.

LES ACTES SOUMIS A ACCORD PRÉALABLE

HOSPITALISATION EN CLINIQUE

HOSPITALISATION EN HÔPITAL

HOSPITALISATION EN SANATORIUM OU REVENTORIUM

SEJOUR EN MAISON DE REPOS

LES ACTES EFFECTUÉS EN SÉRIE, il s'agit d'actes répétés en plusieurs séances, ou actes lobeaux comportant un ou plusieurs échelons dans le temps.

- LES INTERVENTIONS CHIRURGICALES

- L'ORTHOPÉDIE

- LA REEDUCATION

- LES ACCOUCHEMENTS

- LES CURES THERMALES

- LA CIRCONCISION

- LE TRANSPORT EN AMBULANCE

EN CAS D'URGENCE

Les actes d'urgence échappant à la procédure d'entente préalable, l'intéressé doit revenir dans les 24 heures le Service Mutuelle qui donnera ou non son accord.

Cette feuille complétée par le praticien, à l'occasion de chaque visite ou l'exécution de chaque ordonnance médicale ne doit être utilisée que pour un seul malade



MUPRAS

Mutuelle de Prévoyance et d'Actions Sociales
de Royal Air Maroc

AEROPORT CASA ANFA
CASABLANCA
TEL : 05 22 91 26 46 / 2648 / 2857 / 2883
FAX / 05 22 91 26 52
TELEX : 3998 MUT
E-mail : mupras@RoyalAirMaroc

FEUILLE DE SOINS

N° 874767

A REMPLIR PAR L'ADHÉRENT

Nom & Prénom : PACIFICO BENJELLOUN Christiane
Matricule : 0558 Fonction : Poste :

Adresse : 22 Rue ABOU ABBES AZZIFI - Maarif - Extension

Tél. : 0664632249 Signature Adhérent : Pacifico

A REMPLIR PAR LE MÉDECIN TRAITANT

Nom & Prénom du patient : 9me PACIFICO Christiane 03
Lien de parenté avec l'adhérent : Adhérent Conjoint Enfant

Date de la première visite du médecin : 1/1/2001

Nature de la maladie : Anémie

S'il s'agit d'un accident : causes et circonstances

A - CASABLANCA -

Durée d'utilisation 3 mois

Signature du praticien et du médecin

47, Avenue Hassan II - Casablanca
Tél. 05 22 22 87 95 - 05 22 81 72 22

VOLET ADHÉRENT

DECLARATION N° 874767

Matricule N° : 0558

Nom du patient : PACIFICO Christiane

Date de dépôt :

Montant engagé 7.012,80

Nombre de pièces jointes : 5



Dr Bennouna Mohamed

OPHTALMOLOGISTE

Lauréat de La Faculté de Médecine de Paris
Maladies des Yeux
Chirurgie Oculaire et Orbital-Palpébrale
Chirurgie Réfractive



الدكتور بنونة محمد

خريج كلية الطب بباريس
اختصاصي في أمراض العيون
جراحة العين والجفن
جراحة تصحيح البصر

Casablanca le, 06 février 2020

Mme PACIFICO Christiane Ep Benjelloun

26.02
ANGIO DROP: collyre

2 gouttes 2 fois / jour, dans les deux yeux

84.70
x 4
ZENMAG 30 GELULES [Qte : 4]

2 gélules, le soir au coucher

✓ Traitement pendant : 2 Mois

412.60

Pharmacie Universitaire
Hicham JAMALI
116, Rue Jemaa El Ouard
Tél: 05 22 98 09 06 - Casablanca

Dr BENNOUINA Mohamed
Ophtalmologiste
47, Avenue Hassan II - Casablanca
Tél: 05 22 22 87 96 au 05 22 18 13 52

الحالات المستعجلة : 05 22 25 71 71

شارع الحسن الثاني، الطابق الأول - الدار البيضاء

الهاتف : 05 22 22 87 96 / 05 22 48 13 58

الفاكس : 05 22 47 32 60

TRAM : Station Place M^{ed} V

E-mail : bennouna.oph@gmail.com / GSM : 06 06 25 45 85



VISION PRESTIGE
28, Rue Socrate
Casablanca
Tél: 0522 98 73 90

FACTURE N°251

Date 21/02/2005

M. PACIFICO Christiane Ep Benjelloun
DOIT

MODE DE PAIEMENT : ESPECES CHEQUE TRAITE

DATE DE REGLEMENT : _____

Quantité	DESIGNATION	Prix Unitaire	Montant
1	Monture Burberry		3000,00
2	Glasses en organique BBGR 1,67 Neve		2500,00
	Med Blue UV +		
	Teinte unie marron A.		
	Total:		5500,00 TTC
	Total: payé en Toute lettre le somme de cinq mille cinq cent dirhams TTC.		
	VISION PRESTIGE 28, Rue Socrate, Maârif Casablanca Tél: 0522 98 73 90		
	100 000 1950 4500 0014		



Dr Bennouna Mohamed

OPHTALMOLOGISTE

Lauréat de La Faculté de Médecine de Paris
Maladies des Yeux
Chirurgie Oculaire et Orbito-Palpébrale
Chirurgie Réfractive



الدكتور بنونة محمد

خريج كلية الطب بباريس
اختصاصي في أمراض العيون
جراحة العين والجفن
جراحة تصحيح البصر

Casablanca le, 06 février 2020

Mme PACIFICO Christiane Ep Benjelloune

AXE CREATION 1/ Monture pour vision de loin + verres correcteurs

Organiques, Antireflets multi-couches, Filtre anti-lumière bleue

VL : OD = (- 0.75 à 180°)

OG = (- 0.50 à 180°)

vision prestige

2/ Monture pour vision de près + verres correcteurs

VP : ODG = Add : + 3.00

AXE CREATION
OPTICIENNES OPTOMETRISTES
Rue Ain Ati (Ex Rennequin)
Angle Avenue Mohamed Sijilmassi
(Ex Avenue du Phare) - Casablanca
Tél.: 0522 49 17 37 - Fax: 0522 49 17 38

Dr. BENNOUWA
Ophtalmologiste
41, Avenue Hassan II - Casablanca
Tél: 05 22 22 87 96 au 05 22 48 13 56
VISION PRESTIGE
28, Rue Socrate, Maârif
Casablanca
Tél: 0522 98 73 90

الحالات المستعجلة : 05 22 25 71 71

شارع الحسن الثاني، الطابق الأول - الدار البيضاء

الهاتف : 05 22 22 87 96 / 05 22 48 13 58

Fax : 05 22 47 32 60

الفاكس : TRAM : Station Place M^{ed} V

E-mail : bennouna.oph@gmail.com / GSM : 06 06 25 45 85